

## COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

Au terme de la séance du 23 septembre 2022, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude pour la :

### Spécialité MÉDECINE INTERNE ET IMMUNOLOGIE CLINIQUE (Classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	ABDI	Amina
2	DERNI	Fatouma
3	DORLUS	Larby Ben-Ali
4	NGAYAP KOUAM	Cécile Estelle
5	PIERRE	Mickensta Luce
6	PIERRE LOUIS	Furstlee
7	SANON	James

**Cette liste est valable 18 mois**

Fort-de-France, le 26 septembre 2022

Docteur Jérôme VIGUIER  
Directeur général de l'ARS Martinique  
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

